



Préfecture  
Direction de la Coordination Interministérielle  
et de l'Appui Territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Premier avis d'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre de la Loi sur l'eau du projet de réhabilitation de la digue d'Auchel à Rennes

Par arrêté du préfet d'Ille-et-Vilaine, une enquête publique est ouverte du vendredi 6 avril 2018 (9h00) au lundi 7 mai 2018 (17h00) sur le projet présenté par Rennes Métropole de procéder à la réhabilitation de la digue d'Auchel située rive gauche de la Vilaine, dans le quartier Cleunay de Rennes.

Cette enquête est organisée sur le territoire de la commune de Rennes.

Le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment le résumé non technique, une étude d'incidences et la dispense d'étude d'impact délivrée par l'autorité environnementale, est consultable gratuitement :

- au siège de l'enquête fixé à l'hôtel de ville de Rennes, place de la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, le samedi de 9h30 à 12h00 ;
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante :

<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques/Avis-d-enquete-publique-environnementale>

Un poste informatique est mis à disposition du public dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, afin de permettre la consultation électronique du dossier.

Des informations concernant le projet présenté peuvent être obtenues auprès de la direction de l'espace public et des infrastructures (service conduite d'opérations) de Rennes Métropole - 4 avenue Henri Fréville CS 93111 35031 Rennes cedex – Contact : Mr Thomas Billebeaud - 02 99 86 60 60 – [t.billebeaud@rennesmetropole.fr](mailto:t.billebeaud@rennesmetropole.fr) .

Les observations et propositions sur le projet peuvent être formulées :

- sur le registre d'enquête publique coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet à l'hôtel de ville de Rennes ;
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Rennes, Place de la Mairie 35000 Rennes ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.digueauchel@gmail.com](mailto:enquete.digueauchel@gmail.com).

Les observations et propositions du public reçues par courrier électronique seront publiées sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Monsieur Jean-Louis MARECHAL, capitaine de police honoraire en retraite, est désigné par le président du tribunal administratif de Rennes pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur et recevoir les observations et propositions du public qui pourraient être formulées pendant la durée de l'enquête.

Il tiendra trois permanences en mairie de Rennes aux jours et heures suivants afin de recevoir en personne le public : **Vendredi 6 avril 2018 de 9h00 à 12h00, Jeudi 19 avril 2018 de 14h00 à 17h00, Lundi 7 mai 2018 de 14h00 à 17h00.**

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture d'Ille-et-Vilaine et sur son site internet, ainsi qu'en mairie de Rennes, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale formalisée par arrêté préfectoral fixant les prescriptions nécessaires.